

Cenon – PAE Camille Pelletan – Aménagement de la place Voltaire - Convention établissant les modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole – Avenant

Entre les soussignés :

- La commune de Cenon, représentée par Monsieur Jean-François Egron, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du ci-après dénommée « la commune »

d'une part,

- Bordeaux Métropole, représentée par Madame Christine Bost, Vice-présidente agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du 23 octobre 2020 ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Dans le cadre du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Camille Pelletan à Cenon, Bordeaux Métropole réalise l'aménagement de la Place voltaire qui se caractérise par la réalisation de 2 parcs de stationnement, l'un de 85 places au Nord du projet et l'autre de 38 places au Sud, avec en partie médiane un espace dédié à la détente et aux jeux.

En accompagnement, la rue Louis Pergaud qui borde la place sur son côté Est et dessert 2 établissements scolaires, est transformée en ce qui est appelé le Quai des écoles, espace interdit à la circulation (sauf bus scolaires) par des bornes à chaines et qui, en prolongeant la place, offre un vaste espace sécurisé pour les parents et les enfants.

L'éclairage public faisant partie intégrante du projet et la commune souhaitant que les travaux correspondants s'exécutent concomitamment aux travaux d'espaces publics, celle-ci en a délégué la maîtrise d'ouvrage à Bordeaux Métropole, qui par délibération 2018-820 en date du 21 décembre 2018 a approuvé la convention afférente, pour un montant estimé de 216 693,33 € HT soit 260 032 € TTC.

Cette dernière, cependant, établie avant la finalisation du cahier des charges du lot correspondant de travaux ne prend pas en compte divers travaux sur les réseaux secs. Il convient donc de passer un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage inscrivant le montant de ces travaux d'un montant estimé de 89 731,10 € HT soit 107 677,32 € TTC.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de considérer les travaux de compétence de la commune devant être pris en compte au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Article 2 : Nature des travaux

Les travaux portent :

- sur la réalisation du réseau électrique alimentant la borne foraine, les boucles de détection en sortie des barrières à chaîne installées de part et d'autre de la rue Louis Pergaud (Quai des écoles) et les bornes de recharge de véhicules électriques.
- sur le déplacement de la vidéo-surveillance y compris son maintien pendant les travaux.

Sont compris dans le montant global de ces prestations, les travaux préparatoires, de génie civil, de dévoiements, la fourniture et la pose de coffrets et d'armoires diverses.

Article 3 : Coût des travaux

Le montant estimé des travaux visés à l'article 2 du présent document s'élève à 89 731,10 € HT soit 107 677,32 € TTC.

Article 4 : Régime budgétaire et comptable

Bordeaux Métropole portera le montant de l'avenant en dépenses et en recettes sur les comptes respectifs 458 créés à la suite de l'approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par le Conseil de la métropole.

Article 5 : Coût global des travaux

Le montant global estimé des travaux s'élève à 306 424,43 € HT 367 709,32 € TTC.

Article 6 : Financement

Bordeaux Métropole fera l'avance du montant de l'avenant comme elle l'a fait au titre de la convention pour les travaux d'éclairage public.

La commune sera redevable envers Bordeaux Métropole du coût global des travaux.

Le montant à la charge de la commune pourra toutefois varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera confirmé lors de l'établissement du décompte général.

Article 7 : Autres modalités de la convention

Les autres modalités de mise en œuvre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ne sont pas affectées par l'avenant

Pour la commune
Le Maire

Monsieur Jean-François Egron

Pour Bordeaux Métropole
Pour le Président
par délégation
la Vice-présidente

Madame Christine Bost